

DEPARTEMENT DE L'AUBE
Arrondissement de Troyes
MAIRIE DE SAINT-POUANGE
10120



Tél. 03.25.41.71.91
e-mail : accueil@saint-pouange.fr

Service périscolaire et
d'accueil de loisirs de mineurs

CESSION DU DROIT À L'IMAGE D'UNE PERSONNE MINEURE AU BENEFICE DE LA VILLE DE Saint Pouange

Du 01/09/2024 au 31/08/2025

Afin de valoriser les activités auprès des usagers et d'informer les parents sur les services périscolaires et l'accueil de loisirs de mineurs, la Ville de Saint Pouange souhaite pouvoir capter, fixer, enregistrer et diffuser l'image des enfants mineurs accueillis pendant les activités effectuées à la garderie périscolaire, à la cantine et à l'accueil collectif de mineurs.

Les prises de vue en plan large où les enfants ne seront ni individualisées ni identifiables et où ils apparaîtront de manière accessoire dans une vision d'ensemble seront privilégiées par les photographes de ces services.

La prise de vue en cadrage restreint d'un enfant, autorisée expressément par les titulaires de l'autorité parentale, sera occasionnelle et n'excèdera pas les limites du droit à l'information des parents.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la Ville respectera les droits de la personne, l'enfant mineur étant une personne vulnérable.

La captation, la diffusion de l'image, ainsi que les commentaires d'accompagnement ne porteront pas atteinte à sa dignité, à sa réputation, à son intégrité physique ou morale, ni à son état de santé...

Aucune cession de l'image à des tiers ne pourra avoir lieu à l'initiative de la Ville.

Toute exploitation, par la Ville de Saint Pouange, autre que celle indiquée dans ce présent document, que ce soit titre gracieux ou onéreux, donnera lieu à une nouvelle autorisation de l'autorité parentale, y compris en cas de modification de l'enregistrement initial (notamment recadrage, transformation numérique, incorporation à d'autres éléments de communication, etc.).

L'image de l'enfant pourra être captée dans les locaux des services périscolaires et ACM ainsi que sur les lieux des sorties organisées par ces services.

L'image de l'enfant pourra être captée du 01/09/2024 au 31/08/2025

À échéance, les enregistrements de l'image du mineur en cadrage restreint ne pourront plus être exploités et seront détruits. S'il y a lieu et lorsque cela est techniquement possible, ils seront retirés des comptes de réseaux sociaux de la Ville.

Les images seront diffusées sur le territoire mondial par l'intermédiaire du site de la commune de Saint Pouange, sur le bulletin municipal, sur les supports d'affichage installés dans les locaux du groupe scolaire et du local de restauration scolaire.

L'Exploitation des images est exclusivement à but non lucratif. **En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties de l'une des quelconques obligations prévues au présent contrat, et si dans le délai de 15 (quinze) jours après la présentation d'une lettre recommandée avec accusé de réception, la mise en demeure de s'exécuter est restée infructueuse, le contrat sera résilié de plein droit sans formalité judiciaire et sans préjudice de tous dommages et intérêts aux torts exclusifs de la partie défaillante.**

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, après épuisement des voies de recours amiables.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé et par la Ville de Saint Pouange en vue d'une gestion par le service. Elles seront conservées pendant un an après échéance puis détruites. Conformément au Règlement européen sur la Protection des Données (RGPD), vous pouvez exercer vos droits (accès, information, opposition, rectification, effacement, limitation, portabilité) en contactant : la mairie ou en introduisant une réclamation auprès de la CNIL.

Autorisation des titulaires de l'autorité parentale

La cession du droit à l'image d'un mineur est un acte non-usuel d'éducation qui fait l'objet de l'autorisation conjointe des titulaires de l'autorité parentale comme stipulé ci-dessous :

Je soussigné(e) : NOM : 	Je soussigné(e) : NOM :
PRENOM : 	PRENOM :
Demeurant : 	Demeurant :
Investi (e) (s) de l'autorité parentale sur le / la mineur(e) de moins de 18 ans : NOM : 	Investi (e) (s) de l'autorité parentale sur le / la mineur(e) de moins de 18 ans : NOM :
PRENOM : 	PRENOM :
NÉ (E) LE : 	NÉ (E) LE :
Demeurant : 	Demeurant :

☐ **Avons pris connaissance des modalités d'exploitations de l'image du mineur décrites ci-dessus.**

☐ Certifions avoir fourni au mineur les explications adaptées à son âge et s'être assurés, autant que possible, compte-tenu de son âge et de sa compréhension, de son adhésion à cette autorisation.

☐ **Autorisons à titre gracieux et exclusif**, la captation, la fixation, l'enregistrement, la reproduction et la diffusion de l'image sur laquelle le mineur pourrait apparaître de manière individualisée ou identifiable du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 dans le respect du contexte et objectifs du projet municipal précisés ci-dessus. Cette autorisation exclut toute autre utilisation, notamment dans un but commercial ou publicitaire.

Elle est consentie avec les réserves suivantes :

☐ Floutage du visage (*)	☐ Image de groupe exclusivement (*)
☐ Pas de mention du nom (*)	☐ Pas de mention du prénom (*)

(*) mentions à cocher ou rayer

☐ **Nous garantissons que le mineur n'est pas lié par un contrat d'exclusivité relatif à l'utilisation de son image, de sa voix, ou de son nom.**

☐ **REFUSONS la captation, la fixation, l'enregistrement, la reproduction et la diffusion de l'image et/ou de la voix sur lesquels le mineur pourrait apparaître de manière individualisée ou identifiable**

Date et signature 	Date et signature
--	--